Un agent veut suivre une préparation concours ou examen professionnel



23 *questions*

pour vérifier la soutenabilité de son projet !

Un agent veut suivre une préparation concours ou examen professionnel



23 *questions*

pour vérifier la soutenabilité de son projet !

L'entrée dans une formation de préparation à un concours ou à un examen professionnel avec le CNFPT nécessite une réflexion préalable approfondie pour en faire un projet soutenable, efficace et positif.

> **Ce n'est pas une formation comme une autre : elle demande un investissement personnel et professionnel conséquent.**

Ce projet doit donc être anticipé et partagé entre l'agent, le service des ressources humaines ou l'encadrant direct.

Ce document est un outil d'évaluation regroupant toutes les questions que l'agent doit obligatoirement se poser avant de s'engager dans une préparation concours/examen professionnel. Il vous aidera à créer un dialogue constructif autour du projet d'entrée en préparation concours ou examen professionnel de l'agent. Nous vous invitons à :

- Consacrer un temps d'échange avec l'agent où vous évoquerez les différents points de ce document pour lui donner les conseils adaptés ;
- Repérer les points à clarifier ou approfondir ;
- Analyser son positionnement : un nombre important de oui, les feux sont au vert. Un nombre important de non, le projet est probablement à consolider ;
- En tant qu'encadrant, pensez à évaluer les impacts du départ en formation de l'agent pour organiser votre service.

Je vérifie le *projet* de l'agent

Les questions à poser	🙂	🤔	Le conseil du CNFPT
La demande d'entrée en préparation concours/examen professionnel s'inscrit-elle dans un projet professionnel précis ?			*Le CNFPT propose le stage "Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle" [code SX99M]. N'hésitez pas à inscrire l'agent ou à l'orienter vers un conseiller en évolution professionnelle auprès de votre collectivité ou du Centre de Gestion.*
L'agent connait-il les missions du grade et du cadre d'emplois visé ? Certains cadres d'emplois impliquent de l'encadrement. L'agent est-il prêt à réaliser ces missions ?			*Renseignez-l'agent ou invitez-le à consulter et les décrets statutaires : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/filieres-et-cadres-demplois*
L'agent remplit-il les conditions d'accès au concours ou examen visé ?			*Renseignez-l'agent ou invitez-le à consulter le site https://www.concours-territorial.fr ou les sites internet des Centres de gestion*
L'agent a-t-il identifié les épreuves du concours ou de l'examen visé ?			*Renseignez-l'agent ou invitez-le à consulter le site https://www.concours-territorial.fr ou les sites des Centres de gestion pour consulter la note de cadrage.*
L'agent connait-il les dates d'organisation du concours ou de l'examen visé ?			*Renseignez-l'agent ou invitez-le à consulter le site https://www.concours-territorial.fr ou http://fncdg.com/les-calendriers/*
L'agent connait-il les règles de nomination de votre collectivité après l'obtention d'un concours ou d'un examen professionnel ?			*Renseignez-l'agent sur ces règles.*
Dans le cas où votre collectivité ne serait pas en mesure de le recruter à l'issue de sa réussite au concours/examen, l'agent est-il ouvert à une mutation vers une autre collectivité ?			*Invitez-l'agent à consulter les offres d'emplois publiées dans la presse territoriale ou sur : emploi-territorial.fr choisir le service public*

Je vérifie la *motivation* de l'agent

Les questions à poser			Le conseil du CNFPT
L'agent a-t-il déjà suivi une préparation concours / préparation examen professionnel ? Peut-il suivre la même préparation ou une autre préparation ?			*Renseignez-l'agent ou invitez-le à consulter le règlement de votre collectivité.*
Si l'agent a déjà tenté l'entrée en préparation et s'il n'avait pas les pré-requis pour réussir le test, a-t-il suivi des formations de remédiation ? (prise de parole, remise à niveau, gestion du stress...)			*Invitez l'agent à suivre des formations de remédiation, utiles pour suivre une préparation dans de bonnes conditions.*
L'agent considère-t-il maîtriser les prérequis nécessaires pour suivre dans de bonnes conditions la préparation ? (aisance à l'écrit...)			*Invitez-le à réaliser les tests de positionnement : https://www.cnfpt.fr/se-former/acceder-a-vos-espaces-numeriques/tests-dauto-evaluation-aux-concours-examens/national*
L'agent est-il suffisamment motivé au regard de l'investissement personnel et professionnel exigé ? (temps dédié, assiduité, rendu des devoirs, travail personnel, acquisition de connaissances...)			
L'agent a-t-il la capacité à s'engager avec assiduité dans sa formation de préparation, tant pour les temps synchrones (en groupe) qu'asynchrones (en autonomie) ?			*L'inscription engage l'agent ainsi que son employeur sur toute la durée de la formation.*
L'agent sait-il que la préparation peut être organisée selon plusieurs modalités ? (à distance, en présentiel, mixte)			
L'agent connait-il toutes les étapes d'entrée en préparation après l'inscription ? (tests, tremplin le cas échéant...)			*. Renseignez l'agent, et le cas échéant, participez au webinaire spécial collectivité "Connaître les concours & examens professionnels de la FPT pour accompagner vos agents" [SXCEV]* *. Invitez-le à se renseigner auprès de la délégation CNFPT (siège ou antenne) ou à s'inscrire au webinaire "Concours & examens professionnels de la FPT : les connaître et s'y préparer" [SXCEU]*

Je vérifie les aspects *logistiques et administratifs*

Les questions à poser	🙂	🤔	Le conseil du CNFPT
L'agent a-t-il pris connaissance du règlement de formation de votre collectivité ?			*Une demande de formation peut être l'occasion de préciser, à l'échelle de la collectivité, le cadre applicable.* *Le plan de formation et le règlement de formation sont des documents obligatoires.*
Au sein de votre collectivité, est-ce que l'agent sait comment se pré-inscrire à une préparation concours / préparation examen professionnel ?			*Renseignez-l'agent ou invitez-le à se renseigner auprès d'une personne ressource.*
Votre collectivité lui fournira-t-elle des ressources pour suivre sa préparation, sur le temps de travail si besoin ? (salle dédiée, ordinateur, webcam, micro, adresse mail nominative...)			*Certaines ressources constituent des prérequis indispensables au suivi d'une préparation.*
L'agent connaît-il les conditions de prise en charge de ses frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ?			*Pour rappel, le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les préparations.*
L'agent sait-il sur quel temps il pourra réaliser les devoirs, consulter les ressources... ?			*Renseignez-le sur le cadre applicable au sein de votre collectivité.* *Le plan de formation et le règlement de formation sont des documents obligatoires.*

En tant que *chef de service :*

Les questions à se poser	🙂	🤔	Le conseil du CNFPT
L'agent veut-il suivre plusieurs préparations concours / examen professionnel ?			
Ai-je conscience que le départ en formation de mon agent peut impacter le fonctionnement de mon service ?			*La formation se déroule sur le temps de travail, sauf dispositions dérogatoires mentionnées dans le règlement de formation de votre collectivité.*
Ai-je réfléchi à l'organisation de mon service pendant les temps de formation de mon agent ?			
Ai-je conscience qu'une préparation comprend plusieurs jours de formation qui s'étaleront sur plusieurs mois ?			*L'inscription engage la collectivité pour tous les modules et durées validées, y compris une éventuelle formation "Tremplin".*